

Mr serge AUBER

2, La ribière 87290 BALLEDEMENT

A l'attention de Mr le president  
de la commission d'enquête publique  
16 grand rue 87290 BALLEDEMENT

Objet: Enquête publique

Projet des QUATRE CHEMINS

J'habite la commune de Balledent depuis toujours, et je m'oppose à l'installation d'éoliennes sur la commune de Balledent pour les raisons suivantes.

\_ Mât de mesures: Peut-on consulter les diverses mesures effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019 durant cette période?

\_ Ombre des pales: comment peut-on prévoir leurs durées dans la mesure où les météorologues eux-mêmes ne peuvent désormais plus s'appuyer sur les moyennes d'ensoleillement annuelles relevées sur un certain nombre d'années, et ceci par le fait du changement climatique qui nous démontre des périodes d'ensoleillement complètement différentes d'une année sur l'autre.

\_ Ombre des pales sur le bourg de Balledent : l'étude par valeco signifie des bâtiments protégés par d'autres, ce qui veut dire que ces derniers seront impactés.

Qu'envisage VALECO pour remédier à ce problème?

\_ Ombre des pales : Dans l'étude, Valeco prétend que certaines zones sont protégées par des bois ( village du Bois de Lavaud )

Quelles seront les mesures prises par Valeco pour que ces bois ne soient pas rasés pour des raisons d'exploitation ?

\_ Lors de la présentation du groupe VALECO aux administrés de Balledent, il était noté que ce groupe était 100 % français ; or à la date d'aujourd'hui, il n'en est plus ; ceci peut s'assimiler à de la publicité mensongère ; pourquoi avoir agi de la sorte, les administrés se considèrent trompés.

\_ Tourisme : En ce qui concerne ce secteur, les gîtes ruraux labellisés risquent de perdre cet agrément.

Quels compensations sont prévues par VALECO pour les propriétaires de ces gîtes ?

\_ Les études d'implantation du parc éolien et demandes administratives relatives à ce projet

ayant été faites en fonction du PLU de l'époque , celui-ci ayant été revu récemment en PLUI,

La société VALECO devra t-elle réactualiser sa demande ?

\_ 2.8.5 Analyse des impacts : Il est mentionné par le porteur de projet que l'impact du futur projet rencontre des limites et des incertitudes; cela est pour le moins peu rassurant pour les habitants. Les études comparatives réalisées avec d'autres sites en exploitations n'ayant rien en commun avec les sites des quatre chemins ; d'autant plus que ces comparatifs sont justes en vue de minimiser ces impacts comme vous l'indiquez dans votre étude.

Comment VALECO pense procéder pour définir ces limites , et lever ces incertitudes?

\_ Captation d'eau de Laprade BSS001QWHJ :contrairement aux notations faites par le porteur de projet portant sur l'utilisation de cette captation; il est à noter que celui-ci à été récemment utilisé pour le bétail et l'arrosage sur la commune de Balledent.

cette captation ayant fait l'ordre du jour d'un conseil municipal postérieur à l'étude du porteur de projet, et ceci afin de déclasser cette dernière

La société Valeco a t-elle influé la decision du CM ?

en l'état actuel de certaines restrictions sur les réseaux de distribution d'EP , et compte tenu des périodes de sècheresse de plus en plus récurrentes, il est inadmissible que ces points d'eau faisant parti du patrimoine communal soient abandonnés

\_ pratique cynégétique: vos informations sont erronées ( pas de chasse gardée au niveau de Laborie et du Piofoux )

Où prenez vous vos informations ?

\_ 3.5.5 flux migratoire : La ZIP se situe sur deux couloirs migratoires ; Qu'envisage la société VALECO pour supprimer le risque de collisions avec ces oiseaux ?

sur la ZIP, 3 espèces à vulnérabilité assez forte sont identifiées , la société Valeco prendra t-elle en compte ce constat afin de préserver ces espèces ?

\_ Chiroptères : de nombreuses espèces étant menacées , et vu l'impact jugé assez fort par vos études, quelles mesures concrètes la société VALECO envisage de mettre en place pour éviter la mortalité de ces espèces ?

\_ 3.6.2 ( conséquence du changement climatique)

les périodes de chaleur s'allongeant, les périodes d'étiage des cours d'eaux seront de plus en plus longues d'où un manque d'eau ; la captation communale a toutes les raisons d'être conservée pour ces raisons .

Dans ses travaux liés à la ZIP , la société VALECO impactera t-elle cette captation ?

\_ Quel est le niveau de saturation en éolien admissible au nord du département de la H,V ?

Pourquoi ces installations sont-elles toutes concentrées à cet endroit alors que notre région est peu consommatrice d'énergie ? ( Nous n'avons peu d'industrie pas de services publics ) La seule attractivité que nous possédons est notre cadre de vie qui , par ce projet est menacé

Ne serait-il pas plus judicieux de rapprocher ces installations des villes(endroits gourmands en énergie ) afin d'éviter des surcoûts économiques de travaux ( dégradation des réseaux routiers , tranchées , câbles électriques , transports des matériaux et dégradation floristique et faunistique.

\_ Impact visuel sur bons nombres de villages autour de la ZIP avec préconisation de renforcement des haies bocagères : La société VALECO s'investira t-elle dans ces travaux , si oui , à quelle hauteur de financement ?

\_ Lors des périodes estivales les vents faiblissent , et on peut constater au cours de celles-ci ou les vents sont nuls allant jusqu'à l'arrêt complet des éoliennes .

Au cours de ces périodes , quelles énergies de substitution la société VALECO emploiera pour palier à ces arrêts , ces énergies auront- elles un bilan carbone nul ?

\_ Chiroptères : La MRAE souligne l'absence d'ouvrage éoliens en milieu boisé .

Elle indique que la distance préconisée de 200 mètres par EUROBATS reprise nationalement par la SFEPM entre le bout des pales et l'extrémité des haies et lisières forestières n'est pas respectée par le projet, le mât des éoliennes se situant proche de ces dernières .

La MRAE énumère les surfaces de survol des zones d'activité chiropterologique correspondant à une bande de 30 mètres de large autour des éléments favorables à la chasse et au transit tel que les haies et les lisières .

La MRAE reproche à l'étude une sous évaluation des enjeux et des risques, sur le volet chiroptères VALECO qualifie de fort le risque de mortalité pour les éoliennes E2 et E3 risque justifié par la densité du maillage du linéaire de haies de la zone d'implantation potentielle.

VALECO considère que l'impact des éoliennes situées à moins de 50 mètres de ces zones sera faible dès lors qu'elles sont inférieures à quatre .

La MRAE considère que l'argumentaire est insuffisant et recommande de reconsidérer l'implantation des éoliennes pour les éloigner des haies notamment , de la E3.

La société VALECO tiendra t-elle compte de ces risques et de ces préconisations , ou maintiendra t-elle l'implantation initialement prévue de E3 tout en sachant les risques que cela comporte envers ces espèces

Fait à Balledent Le 24 novembre 2021

Serge AUBER

S Auber

2 , La Ribière

87290 BALLEDEMENT

Catherine AUBER

Le 25 Novembre 2021

2, La Ribière

87290 Balledent

A Mr le Président de la commission d'enquête " projet des quatre chemins"

Je m'oppose vigoureusement à ce projet éolien des "quatre chemins" sur la commune de Balledent qui va totalement défigurer notre paysage anéantir l'activité touristique avec des nuisances visuelles et sonores.

Pensez-vous qu'une telle concentration d'éoliennes ( plus de 200 dans le nord du département) est raisonnable?

Pourquoi le Limousin recevrait-il autant d'éoliennes alors que la région nouvelle aquitaine est la plus vaste de France?

Pourquoi la société VALECO n'installe t-elle pas des parcs éoliens à proximité des métropoles qui sont grandes consommations d'énergie?

Dans notre campagne nos biens immobiliers vont perdre de la valeur, les promesses de vente commencent à s'annuler; nous serons donc condamnés à vivre l'enfer ou à abandonner nos biens.

Pourquoi dans l'enquête publique cette réalité est minimiser?

Que compte faire la société VALECO pour compenser ces préjudices financiers et moraux?

En ce qui concerne le démantèlement:

Votre tableau des mesures envisagés pour celui-ci; il semblerait faire apparaître une erreur.

Lors de la réfection des chemins et routes impactés, vous avez noté: les routes et chemins seront revus après construction du parc.

Peut-être avez-vous confondu construction et démolition (mesure D6 détérioration voirie page 398)?

Catherine AUBER

2, La Ribière

87290 Balledent



Mme Sophie OP DEN AKKER

A Mr le président de la commission d'enquête

38 Grand rue

Projet des quatre chemins

87290 BALLEDEMENT

Monsieur,

Je suis habitante dans le bourg de Balledent depuis plus de sept ans , nous avons acheté ici pour le cadre de vie et la tranquillité , voilà pourquoi je m'oppose farouchement à votre projet .

Il y a en moyenne un projet par commune dans le nord du département . Nous avons déjà hélas l'aperçu du désastre du parc de Roussac , si tous les projets aboutissent , quoi qu'il arrive quand on tournera la tête depuis chez nous, nous verrons obligatoirement une éolienne , nous serons encerclés par ces machines.

Qu'avons nous fait pour subir cela ? De plus nous avons sur la commune un site inscrit pour sa beauté, des bâtiments qui ont du cachet , nous , nous devons faire une déclaration de travaux, ou de permis de construire qui sont parfois refusés sur juste une couleur de façade ou de tuile, comment les bâtiments de France peuvent-ils tolérer de telles horreurs ?

Certains propriétaires fonciers essayent de vendre leurs biens , récemment plusieurs ventes ont été annulées , pourtant des promesses de vente avaient été signées motif : projet éolien potentiel sur la commune.

Qu'advient-il si le projet de VALECO aboutit, de combien décoteront nos biens immobiliers ?

La société VALECO a-t-elle prévu des indemnités ?

Avec cinq éoliennes sur Roussac certains habitants ont déjà des problèmes de réception de télévision.

- La société VALECO prendra-t-elle en compte la totalité de ces problèmes ?

- Un dernier point et pas des moindres ; Certains rapports font état de nuisances sur la santé des hommes et des animaux . Dans une société où l'on se soucie du bien être animal , se soucie-t-on du bien être des humains
- Sommes nous considérés moins que les animaux ?

Sophie OP DEN AKKER

Fait à Balledent le 25 Novembre 2021

38, Grand rue

87290 Balledent





Sylvain AUBER

A Mr Le président de la comission d'enquête

38, Grand rue

Projet éolien des QUATRE CHEMINS

87290 Balledent

Monsieur,

Je suis résident sur la commune de Balledent et je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes:

Le nord de la Haute-Vienne est déjà très impacté par des installations d'éoliennes.

Croyez-vous qu'il faille concentrer toutes ces installations au même endroit (194 éoliennes) au risque de voir une majorité de la population s'élever contre ce massacre du paysage?

Dans notre secteur, déjà, plusieurs ventes d'immobilier ont échoué et ceci dû au futur projet.

Les valeurs immobilières sont entrain de subir de pleins fouet le désintéressement des acheteurs.

Comment la société VALECO compte t'elle remédier à ce problème?

-Dans vos études concernant le suivi de la mortalité des oiseaux, on peut relever certaines incohérences:

- Comment peut-on relever les animaux accidentés dans une région comme la notre où il y a renards, blaireaus, sangliers, fouines, martres, ect... animaux nécrophages.

Les agents envoyés pour faire ces relevés et ce suivi ne récupéreront pas le dixième des animaux tués ou blessés, car ils seront emportés par les animaux précités, du fait de l'accès non clôturé de la surface de recherche.

- Comment la société VALECO peut prétendre faire des suivis valables dans de telles conditions?

Est-ce juste vis-à-vis d'une certaine procédure ou pour préserver les espèces et faire croire au monde rural que l'on se soucit de cette situation.

- Vous prétendez que l'éolien n'a pas d'impact sur l'immobilier, ceci est faux, car même la justice à rendu des jugements en faveur de propriétaires lésés par l'éolien ( cour d'appel de Toulouse, voir document ci-joint).

D'autre part les distances vis-à-vis des habitations sont très courtes même si elles sont règlementaires. Le projet va se situer au centre d'une multitude de parcs d'éoliennes; il se

produira à ce moment là un phénomène d'encerclement de la commune et donc de gêne acoustique quelque que soit le sens du vent, mais aussi visuel car si les autres projets éoliens voient tous le jour, nous en verrons à 360°.

Ayant abordé de nombreux et divers sujets, il y en à un qui m'inquiète le plus.

L'académie française de médecine préconise une distance minimum par rapport aux habitations d'au moins 1500 mètres, en Allemegne, c'est dix fois la hauteur de l'éolienne. Etant parent de deux enfants en bas âge, je m'inquiète des impacts que pourraient avoir ces installations là sur leur santé et celles de mes voisins.

Pourquoi les éoliennes sont-elle aussi près des habitations (parfois à peine plus de 500 mètres)?

A mon sens, l'état et les promoteurs se préoccupent plus de la faune et de la flore que de ses habitants.

Sommes-nous considérés comme une population sacrificable sur l'autel des énergies renouvelables, quelques ruraux qui seront un peu malades, cela n'est pas si grave, c'est juste un dommage colatéral!

Sylvain AUBER

Fait à Balledent, le 25 Novembre 2021

38, Grand rue

87290 Balledent